



CACES® R486 - Plates-formes élévatrices mobiles de personnel – Catégories A et B – Recyclage.

Réf. CER W. BTP 06 INDICE 1 du 28/09/21

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

CER WALLISER

4 Rue Henri Rouby
68360 Soultz
03 89 37 38 51
pascal.walliser@cer-
reseau.com

DETAILS DE LA FORMATION

- 14 heures soit 2 jours
- 8h00 - 12h00
13h00 - 16h00

LIEU DE LA FORMATION

CENTRE DE FORMATION
WALLISER
4 Henri Rouby
68360 SOULTZ

TARIF Nous consulter

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre d'acquérir les compétences nécessaires (théoriques et pratiques) à la conduite de nacelles en sécurité et être préparé aux tests CACES ® pour la catégorie demandée.

PROGRAMME DE LA FORMATION

PROGRAMME THEORIQUE

- La législation et la profession
 - La sécurité
 - Principaux risques d'accidents avec une PEMP (renversement, chute dans le vide, heurt ou écrasement, chute d'objets, électrisation ...)
 - Règles d'utilisation
 - Opérations de prise et de fin de poste
 - Stabilité (positionnement, déploiement limite, pente limite)
 - Gestes de commandement
 - Equipements de protection individuelle
 - Consignes générales de sécurité
 - Balisage de la zone d'évolution
 - Conditions météorologiques (vent, visibilité, brouillard...)
 - Travaux de nuit, au-dessus de l'eau, à proximité de lignes électriques
 - Consignes de sécurité en cas d'incident, d'accident ou d'incendie
 - Consignes de sécurité pour le transport de la PEMP sur un camion ou une remorque porte-engin
 - Rappel des principales règles du code de la route
 - Technologie des PEMP
- Contrôle des acquis théoriques



CACES® R486 - Plates-formes élévatrices mobiles de personnel – Catégories A et B – Recyclage

REF. CER W. BTP 06 INDICE 1 du 28/09/21

PROGRAMME DE LA FORMATION - SUITE

PROGRAMME PRATIQUE

- Prise de poste
 - Balisage de la zone d'évolution
 - Déplacement de la plate-forme de travail dans l'espace
 - Circulation plate-forme en élévation
 - Manœuvres de secours
 - Opérations de fin de poste
- Contrôle des acquis pratiques

Test / Évaluation (7 heures) :

- Evaluation théorique et pratique sur la (ou les) catégories(s) visée(s)

PUBLIC VISE & PREREQUIS

Tout public expérimenté et/ou titulaire d'un CACES R486 dans la(es) catégorie(s) concernées, depuis – de 5 ans
Être âgé de 18 ans minimum
Compréhension orale et écrite du français.

ACCESSIBILITE

- Après avis du médecin du travail, cette formation est accessible aux personnes en situation de Handicap

ENCADREMENT

- Formateur CACES ayant une expérience sur le terrain
- Le formateur doit être titulaire de la catégorie de CACES enseigné
- Nos testeurs :
 - o sont titulaires des CACES® R486
 - o maîtrisent les exigences techniques du référentiel et de l'organisation des tests pour toutes les catégories pour lesquelles ils sont validés.
 - o sont titulaires de l'attestation de suivi de la formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »



CACES® R486 - Plates-formes élévatrices mobiles de personnel – Catégories A et B – Recyclage

REF. CER W. BTP 06 INDICE 1 du 28/09/21

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Alternance d'apports théoriques et pratiques
Salles de cours équipées de moyens multimédia.
Aires d'évolution spécialement aménagées avec les engins à disposition.
Fourniture de supports pédagogiques spécifiques
Mise en situation

EVALUATION DE LA FORMATION ET CONDITION DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation et avoir satisfait aux tests théoriques et pratique

RESULTATS ATTENDUS

- Réussite aux tests théorique et pratique permettant l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité - CACES®.
 - d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
 - et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.
- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :
- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
 - et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
 - et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

SANCTION DE LA FORMATION

- CACES® R486 pour la(es) catégorie(s) concernée(s)
- Le CACES® R486 est valable 5 ans et par catégorie concernée